



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
474	2014	12	29
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

Numéro et titre de la politique :

Commissioner’s Directive (CD) 710-3 – Temporary Absences

Directive du commissaire (DC) 710-3 – Permissions de sortir

Why was the policy changed?

A correction has been made with respect to the determination of eligibility for Unescorted Temporary Absences.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Une correction a été apportée en ce qui a trait à la détermination de l’admissibilité aux permissions de sortir sans escorte.

What is new/changed?

A minor change was made to paragraph 8 for additional clarity, and a substantive correction was made to paragraph 9 of the CD.

Qu’est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Une modification mineure a été apportée au paragraphe 8, par souci de clarté, et une correction de fond a été apportée au paragraphe 9 de la DC.

How was it developed?

These amendments result from discussions held between the Institutional Reintegration Operations Division, Sentence Management, the Strategic Policy Division and Legal Services.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Ces modifications ont été apportées à la suite de discussions entre la Division des opérations de réinsertion sociale en établissement, la Gestion des peines, la Division de la politique stratégique et les Services juridiques.

Accountability?

All CSC management and staff are responsible to ensure compliance.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Il incombe à tous les gestionnaires et à tous les membres du personnel du SCC de respecter ces directives.

Who will be affected by the policy?

All case management staff.

Expected cost?

None.

Contacts:

- Director
- Institutional Reintegration Operations Division
- Offender Programs and Reintegration Branch
- 613-995-7954

Qui sera touché par la politique?

Tous les membres du personnel de gestion des cas.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Personnes-ressources :

- Directeur
- Division des opérations de réinsertion sociale en établissement
- Direction des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale
- 613-995-7954